BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 169

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

830 332 029 RCS Marseille.
KEROS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 6948518.00 EUR.
Adresse : 65, Avenue de Saint-Barnabé, 13012 Marseille 12e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION KEROS Société à responsabilité limitée Au capital de : 6 948 518,00 EUR Siège social 65 Avenue de Saint Barnabé 13012 Marseille 12e Arrondissement N° RCS 830 332 029 RCS Marseille, est société absorbante BAZBAZ Société à responsabilité limitée Au capital de : 700 000,00 EUR Siège social 65 Avenue de Saint Barnabé 13012 Marseille 12e Arrondissement N° RCS 820 088 276 RCS Marseille, est société absorbée Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1ER D2CEMBRE 2021, les sociétés SARL KEROS et BAZBAZ ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société BAZBAZ par la société SARL KEROS dont les modalités sont les suivantes : 1° La SARL BAZBAZ serait absorbée par la SARL KEROS. En conséquence, seraient transférés à la SARL KEROS, sous les garanties de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la SARL BAZBAZ, sans exception ni réserve, l'universalité du patrimoine de la SARL BAZBAZ devant être transmis à la SARL KEROS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. 2° L'opération de fusion-absorption projetée aura un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2021. La SARL BAZBAZ serait dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation de la fusion. 3° Les actifs et passifs de la SARL BAZBAZ seraient transférés à la SARL KEROS pour leur valeur nette comptable conformément à la règlementation applicable Actif : 751 891,00 EUR Passif : 215 476,00 EUR Actif net apporté : 536 415,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société SARL KEROS, il n'a été établi aucun rapport d'échange 5° Augmentation de capital : du fait de la détention par la société SARL KEROS de la totalité des parts sociales émises par SARL BAZBAZ, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société SARL KEROS ; 6° Montant du Mali de fusion : Le montant du Mali de fusion, qui s'élève à : 163 585 euros, fera l'objet d'une inscription en actif incorporel ou en charges dans les livres de la SARL KEROS à la date de réalisation de la fusion. Si, à la date de réalisation de la présente fusion, l'actif net total apporté s'avérait supérieur à

celui déterminé sur la base du dernier bilan comptable établi, cette différence sera directement comptabilisée par augmentation ou diminution du mali ou boni de fusion. 7° Conformément à l'article L 236-11 du Code de Commerce, l'opération ne donnera pas lieu à l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante et de l'absorbée ; 8° Conformément à l'article L 236-6 du code de commerce, un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce Marseille. Le projet de fusion est disponible au siège de chacune des sociétés participantes ; 9° Les créanciers, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code du Commerce. Date du projet : 01/12/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 07/12/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Marseille au nom de la société BAZBAZ et au nom de la société KEROS.

